

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 09/06/2026
Date d'affichage : 17/06/2026

SEANCE DU 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et Séverine SARRAZIN

Absents :

Pierre SEUBE donne procuration à Francis ARTIGUE
Céline PAOLI

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

La séance est ouverte à 18h00

1. Approbation du Procès-Verbal du 27 avril 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Base adresse locale

Monsieur le Maire rappelle le décret du 11 août 2022 relatif à la mise à jour des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons. Il rappelle que ces mesures visent à améliorer l'accessibilité, la réponse en cas d'urgence et la facilitation des services en ligne pour les citoyens.

Mmes Dominique BARIS et Monique CHAUSSERIE avaient travaillé sur ce dossier lors du précédent mandat, et plusieurs secteurs avaient été identifiés et nécessitaient un nouvel adressage.

Monsieur le Maire indique qu'il faut reprendre le dossier afin de finaliser les changements. Il demande que 2 élus s'en chargent. Mme BARIS accepte de poursuivre le travail initié et M. SETAU va la seconder.

3. Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme à la CCCVA

Monsieur le Maire donne lecture du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17 et 18, et 5214-16 et rappelle l'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR).

L'article 136 de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, autorise sous condition les communes à s'opposer au transfert automatique de la compétence en matière plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale. Si au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes, représentant au moins 20 % de sa population s'y opposent avant le 1er juillet 2026 suite au renouvellement de la Présidence de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale n'intervient pas.

Monsieur le Maire propose de conserver la maîtrise des documents d'urbanisme sur son territoire, et donc de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Avancement projet RD 817 et RD 20

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée au bureau d'études ATEI concernant les cheminements piétons de la RD 817 et de la RD 20.

Concernant la RD 817, un passage de caméras a été réalisé pour connaître la cause de l'affaissement de la chaussée. Il en découle que cela serait dû à l'ancien réseau d'assainissement.

Concernant la RD 20, monsieur le Maire indique que plusieurs offres ont été réceptionnées suite à la consultation lancée. Elles sont en cours d'analyse, et seront présentées au prochain conseil pour l'attribution du marché de travaux.

5. COPIL « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner 6 élus qui participeront au comité de pilotage du programme « Petites Villes de Demain ».

Francis ARTIGUE, Dominique BARIS, Dominique ARNÉ, Séverine SARRAZIN, Carole ACHE et Roger SETAU se proposent.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Point sur la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros

Monsieur le Maire souhaite faire un compte-rendu des dernières réunions de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros.

- **Subventions associations** : Les subventions aux associations ont été définies et des différences dans l'attribution en fonction du territoire ont été soulevées. Les critères d'attribution ont été demandés
- **Compétence scolaire** : Le débat sur la compétence scolaire est de nouveau à l'étude. Un questionnaire va être envoyé à chaque commune afin de définir la volonté de transfert.
- Monsieur le Maire indique que la commune et les élus tournayais sont très souvent stigmatisés et que cela devient inacceptable. Il évoque l'hypothèse de se retirer de la communauté de communes. Il propose d'étudier cette éventualité, et de demander un rendez-vous avec le Président de la 3CVA avant une prise de décision.

Madame Dominique ARNE demande s'il n'est pas possible de revenir à l'ancien territoire.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de création de cette communauté de communes dans le cadre de la loi Nôtre.

7. Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du conseil communautaire et l'élection du président de l'EPCI à fiscalité propre entraîne le transfert automatique à son profit de pouvoirs de

police spéciale dans les domaines relevant des compétences de la communauté (art. L. 5211-9-2 du CGCT). La loi organise le transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, de stationnement des gens du voyage, de circulation et stationnement sur voirie, d'autorisations de stationnement aux taxis, ainsi qu'en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Les maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines concernés, à ces transferts dans les 6 mois qui suivent la date de l'élection du président de l'EPCI. Si un ou plusieurs maires s'opposent au transfert, il y est alors mis fin pour les communes concernées.

Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale dans les domaines mentionnés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Projet analyse des sols

Monsieur le Maire évoque l'hypothèse que l'on étudie les sols de la commune afin de connaître l'état de pollution des nappes.

Monsieur Francis ARTIGUE pense ça peut être intéressant mais que cela dépend du coût.

Madame Dominique ARNE demande si l'ARS ne propose pas ce genre de prestation

Monsieur le Maire indique que l'ARS propose plutôt des analyses de l'eau. Il propose de faire faire des devis et de revenir devant le conseil pour la décision.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Projet maison Cazaux

19h10 : madame Régine CAZAUX quitte la séance le temps de ce point.

Monsieur le Maire indique que le restaurateur pressenti se retire finalement du projet et du coup il interroge le conseil sur la volonté de maintenir un restaurant ou de transformer le lieu en local commercial, sachant qu'un autre porteur de projet serait intéressé, un pâtissier.

Il fait part au conseil d'une rencontre avec la banque des territoires qui propose des prêts très intéressants pour les collectivités, sachant que l'annuité serait amortie par les loyers.

Laurent HAEST demande si des subventions plus importantes pourraient être accordées.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant on ne sait pas.

Francis ARTIGUE souhaite un état des investissements à réaliser dans les deux prochaines années afin de vérifier l'impact sur les finances de la commune.

Monsieur le maire rappelle que ce projet s'autofinancera par des loyers mais présentera un plan de financement à la rentrée.

19h51 : retour de madame Régine CAZAUX

10. Projet maison Lapoutge

Monsieur le Maire propose qu'un groupe d'élus travaille sur le projet de rénovation de la maison Lapoutge.

Mesdames Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET et messieurs Patrick BRU, Francis ARTIGUE et Roger SETAU se portent volontaires.

11. Projet jardins partagés

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique qui s'est tenue le 26 mai dernier. Il indique que pour l'instant le projet est en cours d'élaboration et que plusieurs idées ont été évoquées lors de la présentation.

Le projet affiné sera présenté après l'été.

12. Dénomination d'une rue

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal du 27 janvier 2025 lors duquel avait été évoqué la dénomination du chemin en haut de la route de Burg au niveau de l'intersection avec la route de Peyraube (vers chez Vigny). Lors de ce conseil, plusieurs propositions avaient été faites mais le point avait été reporté. Il demande aux membres du conseil de réfléchir pour une décision au prochain conseil.

13. Plan de circulation

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 05 juin 2025, le rapport final du bureau d'études Iris Conseil, concernant le plan de circulation de la bastide avait été présenté. Le conseil avait validé plusieurs actions mais certaines restent à mettre en place.

Les membres du conseil proposent de suspendre les actions pour le moment.

14. Point sur la piscine

Ce point est reporté.

15. Désignation d'un référent santé-environnement

Monsieur le Maire expose la demande de l'Agence Régionale de Santé visant à identifier, au sein de chaque collectivité, un référent unique chargé des questions de santé environnementale, et l'intérêt de disposer d'un interlocuteur identifié pour coordonner, relayer et accompagner les actions de prévention, de sensibilisation et de lutte relatives à ces enjeux. Il propose que madame Dominique ARNE soit la référente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire présente la circulaire du ministère des Armées relative à la mise en place d'un réseau de correspondants défense au sein des communes. Il indique que chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal afin de favoriser les relations entre les citoyens, les élus locaux et les autorités militaires, ainsi que de promouvoir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires dans la commune pour les questions relatives à la défense nationale, au devoir de mémoire, à la citoyenneté, au recensement des jeunes et à l'information sur les parcours d'engagement.

Monsieur le Maire propose que madame Dominique BARIS soit la référente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Désignation élu à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer un élu à la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle que pour ce mandat, elle sera en composition réduite puisque le conseil municipal est formé que d'une seule liste. Monsieur Jérôme ARTIGUE se porte candidat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Mise en place de la vidéoprotection

Monsieur le Maire souhaite mettre au débat la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire de la commune. Il présente un devis.

Monsieur Michel DUCOMBS indique avoir fait des recherches et qu'aucun élément n'atteste de l'efficacité d'un tel dispositif pour la sécurité.

Monsieur le Maire met le sujet au vote :

Pour : 8

Contre : 5

Abstention : 1

Compte-tenu des résultats, Monsieur le Maire propose de poursuivre ce projet et de faire refaire des devis avec 3 caméras.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Taxe de séjour

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de revoir la délibération sur la taxe de séjour afin d'y inclure les taxes additionnelles notamment celle perçue pour le compte de la taxe du conseil régional d'Occitanie destinée au financement du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO). Il propose au conseil d'augmenter la taxe de séjour de 34% pour compenser la GPSO.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Convention de mandat ONF

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'ONF concernant la facturation électronique des ventes de bois. Il convient que la commune se positionne sur :

- pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques via Chorus Pro, sur la base d'un bordereau de facturation mis à votre disposition par l'ONF sur le Portail des collectivités,
- donner mandat à l'ONF, pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro, pour votre compte.

Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Travaux station d'épuration

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

22. Schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales : attribution du marché

L'analyse des offres n'étant pas finalisée par le bureau d'études, ce point est reporté au prochain conseil.

23. Recrutement postes saisonniers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, la commune est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondants à un accroissement saisonnier d'activité.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Le maire indique que compte tenu de la période estivale pour la surveillance de la piscine ainsi que pour l'entretien des espaces verts et la continuité de service du centre de loisirs, il convient de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet dans les conditions prévues à l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée.

Il propose le recrutement de :

- 4 agents contractuels dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie C, à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 1^{er} mai au 31 octobre inclus.
- 1 agent contractuel dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, relevant de la catégorie B, à temps non-complet, à raison de 30h, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois maximum pendant une même période de 12 mois
- 7 agents en contrat d'engagement éducatif pour couvrir les besoins d'accueil du centre de loisirs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que le Crédit Agricole fermera à compter de fin juin pour 5 mois afin de procéder aux travaux de rénovation de l'agence.
- Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le bureau d'études AMIDEV pour la construction de ses futurs locaux à Tournay. Le terrain communal du Cagnoulet les intéresse.
- Les travaux d'écoulement des eaux de ruissellement au niveau du croisement des routes de Burg et de Peyraube (vers chez Vigny) ont été réalisés
- Monsieur le Maire indique avoir sollicité un RDV avec la DASEN pour évoquer l'inquiétude de parents qui souhaitent quitter l'école suite à quelques problèmes notamment avec un professeur. Madame Régine LAQUET ajout que le règlement du centre de loisirs doit également être revu et que des formations des agents envisagées. Monsieur le Maire remercie les élus pour leur implication dans ce dossier.

- Monsieur le Maire indique que le permis de construire de la pharmacie a été refusé pour des raisons de sécurité dans l'accès
- Il indique également qu'un devis est en cours d'élaboration pour le changement des poteaux de rugby
- Monsieur le Maire indique que des travaux d'abattages des arbres sur les berges de l'Arros vont être réalisés prochainement par le syndicat de rivières.
- Monsieur Patrick BRU indique avoir relevé des trous sur la chaussée qu'il conviendra de reboucher lors d'une prochaine campagne d'enrobé à froid
- Monsieur Laurent HAEST indique avoir reçu 2 nouvelles demandes de subventions d'associations. Elles seront présentées au prochain conseil
- Monsieur Roger SETAU indique que les kakémonos signalant les expositions permanentes ont été installés.
- Madame Séverine SARRAZIN propose l'installation d'un panneau d'informations numérique sur la place d'Astarac soit étudiée. Monsieur le Maire indique que cela fait parti des projets mais qu'il convient de savoir si les gaines ont été prévues lors de la réfection de la place.
- Madame Dominique ARNE indique avoir participé à l'assemblée générale des communes forestières. Elle indique également qu'il conviendra de se positionner sur la proposition de l'ONF concernant les parcelles 7 et 24 lors d'un prochain conseil.
- Monsieur Michel DUCOMBS rappelle qu'en cette période de sécheresse, il serait intéressant de communiquer sur les obligations de débroussaillage aux abords des bois. Une communication sera faite lors du prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 21h35

La secrétaire de séance,
Dominique ARNE

Le Maire,
Nicolas DATAS-TAPIE